



COMMUNIQUE DE L'USP du 21 décembre 2020

Vous pouvez retrouver la version longue du communiqué [sur notre site](#)

Où l'on voit que des bureaucrates dictatoriaux peuvent être mis en difficulté

Depuis plusieurs mois, les familles des enfants pris en charge en Centre médico-psycho-pédagogique et les professionnels du champ de la psychiatrie se battent pour le retrait du *cahier des charges* édicté par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, sans concertation avec les premiers concernés. Ce *cahier des charges* vise à une prise en charge exclusive des patients souffrant de troubles neuro-développementaux au sein de ces structures, faute de quoi leur financements seraient supprimés.

L'ensemble des acteurs de terrain demande à ce que les CMPP puissent conserver, et soient renforcés, dans leurs missions originelles qui consistent à accueillir et soigner de façon globale non seulement les jeunes patients souffrant de pathologies autistiques et de psychoses infantiles, mais aussi des enfants souffrant de troubles psychoaffectifs.

Grâce à la pression du député Hammouche, psychiatre, qui a défendu cette cause à l'Assemblée nationale devant le ministre de la Santé, ce dernier ainsi que la secrétaire d'Etat auprès des personnes handicapées ont reconnu le défaut de concertation, ont demandé un suivi de la mise en place de ce *cahier des charges*, mais n'ont pas suspendu leur mise en place. Le Conseil national de l'Ordre national des médecins a été interpellé quant au Code de déontologie médicale, dans lequel le médecin, quel que soit son lieu de travail, doit garder sa liberté de pratique et sa responsabilité de prescription.

Nous apprenons avec satisfaction mi-décembre par la FDCMPP la démission de Saïd Acef, directeur de l'autonomie de l'A.R.S en Nouvelle-Aquitaine, qui fut le promoteur de ce projet visant à transformer les CMPP en des plateformes diagnostiques réservées aux enfants cliniquement « trouble-neuro-développementaux-TND », ou « trouble de spectre autistique –TSA », exerçant un tri préjudiciable des patients.

Nous nous félicitons que, par son engagement et son action, le député Hammouche a montré la possibilité de retour à un pouvoir législatif contrebalançant un hyper pouvoir exécutif, lequel s'appuie sur des technocrates méprisant la réalité du terrain.

Nous constatons que l'union des forces vives que sont les acteurs de terrain, qu'ils soient des usagers, leur famille, et des professionnels concernés, a permis de faire valoir leurs savoirs et leurs besoins et de peser dans l'orientation de la politique de santé des CMPP. La lutte continue car le *cahier des charges des CMPP* n'a pas été retiré et d'autres combats s'imposent en s'intensifiant.

Pour l'USP
Pascal Boissel, vice-président
Patrick Chemla, membre de l'USP
Dominique Terres, membre du CN
Delphine Glachant, présidente